



PAS DE PERSPECTIVES SALARIALES SANS AUGMENTATIONS GENERALES

La ministre en charge de la Fonction publique a ouvert ce jour une séquence de concertation baptisée « conférence sur les perspectives salariales ».

Peu d'éléments déterminants et inédits ont, à ce stade, émergé de cette première réunion.

La CGT, très circonspecte sur un tel exercice dont la conclusion est prévue à quelques semaines des élections présidentielles, jugera de sa participation et de son investissement au vu des prochains rendez-vous et de leur contenu.

D'ores et déjà, en revanche, l'actualité vient bousculer les annonces de la ministre du 6 juillet dernier.

En effet, l'augmentation légale et a minima du SMIC au 1^{er} octobre contraint le gouvernement à procéder en urgence à une revalorisation des plus basses rémunérations de la Fonction publique, une partie des mesures prévues pour le 1^{er} janvier 2022 se retrouvant déjà obsolète.

Alors que cette revalorisation – tant du SMIC que des indices minimaux de la Fonction publique- est notoirement insuffisante aux yeux de la CGT, il n'en demeure pas moins qu'elle va avoir des conséquences plus que problématiques.

Le dogme du gel de la valeur du point conduit à ce que le 1^{er} octobre un-e agent-e de catégorie B ne sera plus recruté-e que 0,9% au-dessus du salaire minimal !

Pour la catégorie A, ça sera 14,7% ! Rappelons que, en 2000, les mêmes rapports se situaient respectivement à 14% et à 37% !

L'urgence est donc à l'augmentation générale des salaires des personnels de la Fonction publique.

Raison de plus pour participer massivement à la journée d'action du 5 octobre.

Montreuil, le 21 septembre 2021